

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 8 FÉVRIER 2023

N° 2023-54 PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE BENÊTRE – LOCATION DE L'ATELIER 28 À L'ENTREPRISE STAN

Nomenclature des actes : 3.3

Vu la délibération n° 2014-101 du 23 avril 2014 donnant délégation au Président concernant la location des ateliers relais,

Vu la délibération n° 2013-162 du 25 septembre 2013 fixant les redevances d'occupation précaire de la pépinière d'entreprises de Benêtre,

Vu la délibération n° 2015-138 du 3 juin 2015 modifiant la durée maximale du bail dérogatoire,

Vu la délibération n° 2015-293 du 16 décembre 2015 fixant le complément au barème des redevances d'occupation précaire de la pépinière d'entreprises de Benêtre,

La Présidente décide de passer une convention d'occupation précaire avec l'entreprise STAN – FloAuto Garage représentée par Madame MOISE Florina pour l'atelier n° 28 de la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais.

Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mars 2023. Elle sera renouvelable sur décision expresse de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

À CHANTONNAY, le 8 février 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 08/02/2023.